



Mensonge de mon mari lors du mariage

Par **bruanit**, le 24/11/2010 à 08:32

Bonjour,

Je suis d'origine marocaine mariée à un français depuis 2006 selon la coutume de mon pays. Celui-ci m'annonce lors du mariage une maison très confortable bref le paradis.

Pour des raisons de documents administratifs j'arrive en France en février 2010 au moment où il faisait très froid.

A mon arrivée chez mon mari je constate une maison insalubre pas de sanitaire, pas de chauffage, pas d'isolation, pas d'eau potable, pas de courant, pas de téléphone, pas suffisamment de nourriture.

Que dois-je faire de cette situation car il y a tromperie.

Merci pour votre collaboration.

PS: lisez bien le texte car les réponses ne sont pas celles que j'attends sauf CLARA

Par **aliren27**, le 24/11/2010 à 09:36

Bonjour,

quelle importance !!! je suppose que vous avez fait un mariage d'amour non ?

Par **Clara**, le 24/11/2010 à 10:33

Bonjour, s'il a fait une demande de regroupement familial pour faire venir sa femme en France, il se devait d'avoir une maison digne de ce nom pour pouvoir la recevoir.

Actuellement, tout étranger qui réside en France avec une situation régulière, et titulaire d'un titre de séjour de un an, peut déposer une demande pour son conjoint et ses enfants mineurs issus du couple. Il peut exercer ce droit sous réserve de posséder un logement décent pour recevoir sa famille, et de conditions de ressources pour pouvoir la faire vivre.

Je ne vois pas pourquoi la loi serait différente dès lors que le conjoint est français.

D'autre part, en réponse à Aliren27, quand bien même ce mariage serait fait par amour, rien n'oblige une personne de vivre comme au moyen âge. Comment élever des enfants dans de telles conditions

Par **mimi493**, le **24/11/2010 à 13:31**

[citation]s'il a fait une demande de regroupement familial pour faire venir sa femme en France[/citation]

il est FRANCAIS, donc pas de procédure de regroupement familial.

Pour répondre à la dame, il n'y a pas tromperie au sens de la loi. Il n'a pas menti sur une de ses qualités essentielles, sauf si pour vous sa principale qualité était son argent (ce que le juge appréciera).

La France est un pays où on n'épouse pas un inconnu et donc on connaît depuis longtemps la maison de son futur époux bien avant de l'épouser.

Par **Clara**, le **24/11/2010 à 14:03**

Ils étaient mariés depuis 4 ans, peut être n'a-t-elle pas pu venir avant puisqu'elle précise qu'il y a eu des problèmes administratifs

J'avais bien compris qu'il était français, j'ai mis cet exemple car je ne comprends pas qu'un français puisse faire venir sa femme étrangère dans un taudis alors que les étrangers doivent sortir le tapis rouge pour faire venir leur femme en France

De lui dire qu'il vit dans une belle maison avec les moyens qui vont avec, c'est de la tromperie. Si elle avait été prévenue de la réalité des choses, ça ne veut pas dire qu'elle aurait refusé le mariage, mais au moins se serait-elle préparée à ce qui l'attendait. Elle est restée plus de 4 ans avec dans l'idée qu'aucun problème d'ordre financier ne l'attendait dans sa future vie en France.

Normal que la chute fut plus dure et la déception avec. S'il lui a menti là-dessus, il peut lui mentir sur autre chose. Je peux comprendre que la confiance soit sérieusement entamée

Par **mimi493**, le **24/11/2010** à **17:49**

[citation]Je ne comprends pas qu'un français puisse faire venir sa femme étrangère dans un taudis alors que les étrangers doivent sortir le tapis rouge pour faire venir leur femme en France [/citation]

Tout à fait, c'est une aberration de la loi

Par **bruanit**, le **25/11/2010** à **07:00**

Bonjour,

Merci pour les réponses apportées (Clara) qui a compris le problème d'insalubrité, puisque c'est un taudis.

Dans ce taudis vit également des oiseaux en cage (perroquet, tourterelle), divers animaux à poil (renard, écureuil et j'en passe).

Que faire dans cette situation, qui contacté pour sortir de ce taudis

Merci d'avance pour votre collaboration

Par **Clara**, le **25/11/2010** à **07:09**

Bonjour, il est propriétaire ou locataire ?

Par **bruanit**, le **25/11/2010** à **07:22**

propriétaire

Par **amajuris**, le **25/11/2010** à **17:21**

bjr,

comme le disait un juriste de l'ancien régime "en matière de mariage trompe qui peut".
mais cela n'augure rien de bon pour la suite du mariage....

cdt

Par **Clara**, le **25/11/2010** à **17:37**

Bonsoir, il aurait été locataire, vous auriez pu vous retourner contre le propriétaire mais là, ça va être impossible de se retourner contre lui. Peut-être a-t-il l'habitude de vivre de cette façon et qu'elle lui est tout à fait acceptable. S'il est capable de vivre de cette façon, j'imagine que

tout le reste va avec !

Et si vous dites qu'il n'y a même pas assez dans l'assiette, il ne doit pas avoir les moyens de faire des réparations ou alors il les a mais vous êtes tombé sur un bon gros radin.

Maintenant, reste à savoir si vous l'aimez assez pour rester avec lui dans ces conditions. Je crois que vous êtes tombé sur un original, après on aime ou pas.

Et si vous ne supportez pas, la seule solution sera le divorce et vous pourrez toujours expliquer que vous ne pouvez pas vivre dans un zoo au temps du moyen âge